

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 8 décembre 2020**

**Objet**

**Versement de la  
subvention 2021 à  
l'association  
Passage à l'Art**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAUT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –  
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –  
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –  
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –  
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –  
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAUT – M. DROILLARD à M. BUNEL  
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

**Absent :**

**M. ASFOR**

**Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que *Passage à l'art* est une association qui a pour objet de développer et promouvoir les cultures plus particulièrement dans le domaine de la lecture publique et les pratiques artistiques liées à la bande dessinée, sur l'Intercommunalité des communes du GPV.

L'association a pour mission de :

- Favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous ;
- Encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles ;
- Promouvoir la bande dessinée et ses acteurs sur le territoire des Hauts de Garonne ;
- Participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité.

Pour 2020-2021, le projet de l'association se décline autour de trois principales actions sur la thématique « **Nos libertés !** » :

### **1. Parcours d'Education Artistique et Culturelle « Classes en Bulles » de novembre 2020 à mai 2021 :**

L'éducation artistique et culturelle est le socle fondamental du projet. En combinant l'art visuel et la littérature, les parcours BD s'adressent aux classes du territoire en leur proposant des modules de lecture et de pratique artistique.

Les classes participeront à des ateliers de pratique artistique autour de l'illustration, du manga, de l'écriture de scénario-storyboard et de réalisation de planches de bande dessinée pour des modules de 4.5 à 15 heures d'intervention.

En 2020-2021, vingt-deux classes floiracaises sont inscrites sur ce dispositif. Une sélection d'albums autour du thème des *Super Héros et de la Liberté* sera réalisée par le libraire partenaire et les médiathèques du territoire comme support à ces rencontres.

Malgré les circonstances particulières liées à la crise sanitaire, les auteurs pourront mener leurs ateliers au sein des écoles, un temps de sensibilisation préalable au medium bande dessinée (codes, genres, vocabulaire) sera également proposé par les bibliothécaires dans les classes.

### **2. En PréamBulles ! : événements organisés en amont du Festival**

L'association développe une programmation d'animations autour de la bande dessinée, du livre jeunesse et de leurs auteurs dans les communes partenaires, en préambule à la manifestation « phare » sur chaque ville partenaire.

**A Floirac du 27 avril au 8 mai 2021** : exposition *ARIOL, un petit âne comme toi (On a marché sur la bulle)* à la M270.

### **3. Festival Faites des Bulles - samedi et dimanche 9 mai 2021 à Bassens**

Afin de valoriser les actions menées auprès des différents publics, l'association organisera durant 2 jours une restitution festive sous forme d'expositions et d'animations (rencontres, dédicaces, spectacles, ateliers participatifs et exposition des travaux scolaires) autour de la Bande Dessinée et du livre jeunesse.

La Ville de Floirac est ainsi sollicitée pour un financement de 11 500 € (onze mille cinq cents euros) pour l'année 2021 dès cette période, les ateliers auprès des enfants des écoles débutant au mois de novembre. Il est précisé que tous les engagements 2020 ont été honorés auprès des auteurs et Compagnies programmés sur la saison 2019-2020.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 26 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la participation de la Ville de 11 500 € (onze mille cinq cents euros) à l'Association Passage à l'Art pour l'année 2021.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020**

Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : 32  
    Pour : 32  
    Contre :  
    Abstention :



*Le Maire,*